

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Coaching Scolaire

Cette charte éthique vise à encadrer les pratiques de coaching scolaire afin d'offrir un accompagnement respectueux, bienveillant et professionnel aux étudiants. Elle engage le coach à respecter les principes ci-dessous dans toutes ses interventions.

1. Objectifs du Coaching Scolaire

Le coaching scolaire a pour but d'accompagner les étudiants dans leur réussite académique, leur développement personnel et leur autonomie. Le coach s'engage à fournir un soutien adapté à chaque étudiant en fonction de ses besoins et objectifs.

2. Confidentialité et Protection des Données

Toutes les informations partagées par l'étudiant sont strictement confidentielles. Elles ne seront communiquées à des tiers qu'avec son consentement explicite ou en cas d'obligation légale.

Dans le cas de personnes mineures : la confidentialité est maintenue dans la mesure du possible. Toutefois, si des informations sont partagées et qu'elles révèlent un risque pour la sécurité, le bien-être ou la santé du mineur, le coach pourra transmettre ces informations aux parents ou aux autorités compétentes, conformément à la loi et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

3. Neutralité et Non-Jugement

Le coach adopte une posture neutre et bienveillante. Il respecte l'individualité de chaque étudiant et favorise un environnement où celui-ci peut s'exprimer librement sans crainte de jugement.

Il reconnaît et respecte les valeurs, croyances, choix et limites de chaque étudiant. Il s'abstient de tout jugement ou pression susceptible de compromettre l'intégrité de l'accompagnement.

Le coach assure un traitement égal et respectueux de tous les étudiants, indépendamment de leur âge, genre, origine, religion, situation sociale ou orientation sexuelle.

Enfin, il s'engage à ne pas exploiter sa position d'influence. Toute relation entre le coach et l'étudiant repose sur un respect mutuel et une éthique rigoureuse.

4. Responsabilité et Respect des Limites du Coaching

Le coach s'engage à définir clairement les objectifs du coaching et à informer l'étudiant des limites de cet accompagnement. Si des besoins relevant d'autres disciplines (psychologie, orientation professionnelle, etc.) sont identifiés, le coach orientera l'étudiant vers des professionnels compétents.

5. Consentement et Engagement

Avant de débiter tout accompagnement, le coach veille à ce que l'étudiant comprenne et accepte les modalités du processus. Cet engagement mutuel repose sur une communication claire et transparente.

Le premier entretien se fera en présence d'au moins un parent ou de son représentant légal. Par la suite, les séances seront réalisées seulement en la présence de l'étudiant sauf cas exceptionnel (bilan de fin de parcours, difficultés à s'exprimer, demande particulière de l'élève, etc.).

6. Engagement envers l'Éthique

Le coach s'engage à respecter les principes de cette charte et à agir de manière intègre dans toutes ses interventions. En cas de doute éthique, il consultera des ressources professionnelles pour garantir la qualité de son accompagnement.

En adoptant cette charte, le coach scolaire affirme son engagement à promouvoir le développement personnel et la réussite des étudiants dans le respect des principes éthiques fondamentaux.

Fait à Beaucozéz le 23/12/2024

Florian COQUEREAU

